

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 06-213-1915 Promulguant le décret du 20 Mai 1914 approuvant l'ouverture de 65.935 Fr. 95 de crédits supplémentaires.

n° 06-213-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 juillet 1914

Numéro JO
n° 213 du 31/07/1914

Date du numéro
31 juillet 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 , rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 20 Mai 1914, approuvant un arrêté du Gouverneur de la Côte Française des Somalis en date du 2 avril 1914 portant ouverture de 65.935 fr. 95 de crédits supplémentaires pour l'exercice 1913 au budget de la dite Colonie

Vu la dépêche ministérielle n° 414c en date du 2 juin 1914,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur le décret du 20 mai 1914, approuvant l'ouverture de 65.935 fr. 95 de crédits supplémentaires à la Colonie pour l'exercice 1913.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand
DELTEL